

viennent causer des dégâts. Finalement, quelques-uns critiquent la « politique spectacle » et le rôle des médias dans cette crise politique : en courant de scandale en scandale, en analysant la politique comme un match de hockey, les journalistes de tout acabit alimenteraient un cynisme croissant dans la population.

Face à cet ensemble de discours, il est nécessaire de prendre un pas de recul – voire deux – pour constater un certain nombre de choses. Tout d’abord, cette idée que nos régimes représentatifs sont en crise n’est pas nouvelle. On pourrait remonter plus loin, mais déjà, on doit souligner que depuis les révolutions américaine (1776) et française (1789) les lamentations sur l’état de nos systèmes politiques sont légion. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, c’était la participation politique des pauvres qui posait problème : emportés par leurs passions, ceux-ci risquaient de détruire la société avec leurs aspirations égalitaires. Il était donc important de maintenir le pouvoir politique entre les mains de l’élite. Quelques décennies plus tard, au début des années 1900, c’est la place des femmes qu’on trouvait problématique : en sortant du foyer, elles risquaient de se masculiniser – et pire encore, de féminiser la politique. À ces critiques de tendance conservatrice, on opposait aussi une lecture progressiste : le système actuel n’était pas assez démocratique, car excluant les femmes (position

féministe) ou ne régissant pas collectivement l'économie (position socialiste).

Au courant des années 1920, c'est bien sûr la double menace du fascisme et du bolchevisme qui alimente les réflexions sur la « crise de la démocratie parlementaire », pour reprendre le titre d'un ouvrage du juriste allemand Carl Schmitt<sup>2</sup>. Un demi-siècle plus tard, un rapport intitulé *The Crisis of Democracy* diagnostique « un excès de démocratie » dans les sociétés occidentales et prône la restauration du prestige et des institutions étatiques<sup>3</sup>. Et aujourd'hui, près d'un siècle plus tard, le cliché de la « crise de la démocratie » est partout, des ouvrages universitaires aux pages des grands journaux. On constate donc que sous ses différentes déclinaisons, la « haine de la démocratie », pour reprendre les mots du philosophe Jacques Rancière, a une longue histoire. Et que le problème ne date pas d'hier.

Ceci dit, il est clair que la politique du XXI<sup>e</sup> siècle est différente de celle du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup>. Après tout, tant les rapports sociaux que les structures du système politique ont été transformés depuis la fondation du régime représentatif – sans compter que l'histoire même de cette fondation est plus complexe

2. Carl Schmitt, *The Crisis of Parliamentary Democracy*, Cambridge, MIT Press, 1988 [1923]; Carl Schmitt, *Parlementarisme et démocratie*, Paris, Seuil, 1988.

3. Michel Crozier, Samuel P. Huntington et Joji Watanuki, « The Crisis of Democracy: On the Governability of Democracies », rapport à la Commission Trilatérale, 1975.

qu'il n'y paraît. Et il est clair aussi que les défis économiques, sociaux, technologiques et environnementaux auxquels doivent faire face les États en 2017 ne sont pas les mêmes qu'en 1817. Cependant, prendre une perspective historique plus large permet en quelque sorte de contester ce récit qui veut que nous vivions dans des temps plus dramatiques que d'autres et qui, bien souvent, est soutenu par la nostalgie d'un passé idéalisé (les trente glorieuses, la Révolution tranquille, etc.). En fait, ce recul permettra de voir si, au-delà des grands problèmes tels que « la mondialisation » ou « l'individualisme », il n'y aurait pas un élément problématique au sein même de notre système politique – quelque chose de pourri au cœur du régime représentatif, pour dire les choses crûment. Et pour cela, il faut se pencher sur le principe fondamental qui rythme inlassablement nos vies politiques : l'élection.

Se pencher sur le processus électoral dans une perspective historique, c'est d'abord remarquer sa nouveauté et sa fragilité. En effet, ce n'est que depuis le XIX<sup>e</sup> siècle qu'on constate l'importance prise par l'élection comme mode de décision politique. Contrairement aux clichés qui posent Athènes comme le berceau de la démocratie, celle-ci réapparaissant quelques siècles plus tard sous une forme électorale en Angleterre, puis aux États-Unis et en France, il est plus judicieux de voir plusieurs caractéristiques

fondamentales de notre système politique comme récentes. Par exemple, comme l'a démontré l'historien Olivier Christin, l'élection au Moyen-Âge avait une forme bien différente de celle qu'on connaît aujourd'hui : tous n'avaient pas droit de vote, les voix ne pesaient pas toutes le même poids et la règle majoritaire était loin d'être acquise, tout comme le vote secret. Et c'est sans compter le fait qu'existaient alors en parallèle d'autres mécanismes de prise de décision et de répartition des charges politiques, tels que le principe héréditaire ou la cooptation. C'est seulement au début du xx<sup>e</sup> siècle que l'élection sous sa forme actuelle (universelle, égale, majoritaire et secrète) va s'imposer comme la méthode principale d'attribution du pouvoir.

Depuis, son triomphe est complet. En effet, aujourd'hui, nos gouvernements représentatifs sont largement définis par leur rapport à l'élection : la possibilité de voter librement et régulièrement pour un représentant est vue comme la caractéristique fondamentale d'une démocratie<sup>4</sup>. Plus largement, l'immense majorité de nos pratiques politiques sont régies par l'élection : du référendum sur la souveraineté d'un pays jusqu'à la sélection d'un conseil d'administration d'une entreprise, c'est l'agrégation

---

4. Voir, par exemple, le rapport annuel de l'organisme Freedom House, *Freedom in the World*, qui attribue le qualificatif « *Electoral Democracy* » à un pays seulement si certaines caractéristiques sont atteintes.

des volontés individuelles qui est considérée comme seul critère pertinent pour l'attribution de responsabilités collectives – voire comme seule manière de déterminer le bien commun. Et comme mentionné précédemment, c'est souvent l'élection qui est vue à la fois comme un problème et comme une solution à la « crise » que traverse la politique occidentale.

### « Crise » et élection

Si, d'un côté, on constate que nos régimes représentatifs modernes semblent en « crise » depuis leur fondation au début du XIX<sup>e</sup> siècle et que, de l'autre, on observe que c'est à cette époque que l'élection prend une place centrale en politique, n'y a-t-il pas un lien à établir entre les deux phénomènes ? C'est la thèse que l'on peut tirer de l'ouvrage de Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif* (1995). Pour résumer brièvement, celui-ci affirme qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le « gouvernement représentatif » s'impose comme forme politique, à la fois contre le modèle monarchique, mais aussi contre les tendances plus radicales et plus populaires, dites démocratiques. Être anti-absolutistes, mais pas égalitaristes, tel est le défi des révolutionnaires américains et français. Ils trouveront dans l'élection la solution à leur dilemme.

Selon Bernard Manin, l'élection va prendre une place centrale dans notre système politique, car elle a une « double nature ». D'une part, lorsqu'elle est

jumelée au suffrage universel, elle a un principe démocratique : tout le monde peut s'exprimer par le vote et chaque voix est égale à l'autre. Il y a donc une dimension égalitaire à l'élection, qui favorise le pouvoir de tous, du peuple. D'autre part, elle a aussi un principe aristocratique : voter, c'est choisir et donc décider qu'une personne est plus apte, plus compétente qu'une autre à s'occuper des affaires politiques. Ceci implique donc un fondement élitiste : la politique est l'affaire d'une minorité d'individus qui en sont spécialistes, le reste de la population devant s'occuper d'autre chose.

S'il est parfois difficile de voir l'aspect aristocratique de l'élection, notamment lorsqu'elle est couplée au suffrage universel, celui-ci apparaît lorsqu'on considère le processus de manière abstraite. Fondamentalement, l'élection implique un choix. Pour voter pour ou contre une option X, Y ou Z, il faut en choisir une. Dans le cas de l'élection de candidats, ceci devient encore plus évident : si un individu choisit le candidat X, il a donc refusé les candidats Y et Z. Or, pour choisir X, il faut qu'il estime que celui-ci est meilleur qu'Y et Z. En effet, si l'électeur est un tant soit peu rationnel, il ne va pas voter pour un candidat qu'il considère comme inférieur aux autres : il choisira celui qui apparaît comme plus « compétent » pour gérer les affaires publiques.

À noter que, et c'est là la force de l'argumentaire de Bernard Manin, ce que l'électeur trouve meilleur

dépend d'une multitude de facteurs : l'électeur peut juger le candidat X meilleur parce qu'il propose des politiques plus raisonnables sur le plan économique ou tout simplement parce qu'il est plus beau. Il peut choisir de voter « stratégiquement » pour X plutôt qu'Y, car il veut surtout empêcher Z d'être élu. Cette analyse est aussi compatible avec l'idée qu'il existe un ensemble de processus psychologiques qui influencent les décisions des électeurs (charisme du candidat, simplification des problématiques, capacité de s'identifier, etc.<sup>5</sup>). Elle s'accorde aussi avec le concept de « cens caché », développé par le politologue Daniel Gaxie, qui met en valeur le fait que dans une société où la politisation est inégalement répartie, seuls ceux qui se jugent compétents tendent à s'exprimer – et seule une infime minorité se juge apte à poser sa candidature<sup>6</sup>.

Somme toute, puisque l'électeur choisit la candidature qu'il estime supérieure aux autres, le régime représentatif repose sur la sélection des « meilleurs » pour diriger. C'est-à-dire que nous vivons dans une aristocratie (au sens étymologique : *aristoi* [meilleurs] et *kratos* [pouvoir]) élective : le pouvoir est attribué à ceux qui sont perçus comme les meilleurs à travers un processus électoral. Sachant que la richesse est bien souvent le principal critère de la supériorité

5. Dean Burnett, « Democracy vs Psychology: Why People Keep Electing Idiots », *The Guardian*, 2 avril 2015.

6. Daniel Gaxie, *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1978.

d'un individu, on peut aussi être en accord avec Jacques Rancière quand il affirme que nos régimes sont des oligarchies libérales: le pouvoir est détenu par les plus riches – perçus comme supérieurs –, mais limité par un ensemble de règles de droit. En fait, nos régimes représentatifs actuels ne sont donc pas des démocraties, ni au sens étymologique (*demos* [peuple] et *kratos* [pouvoir]), ni au niveau institutionnel (dans les faits, seule une minorité gouverne).

Avec cette vision d'un potentiel aristocratique ou démocratique de l'élection, la « crise » perpétuelle de nos systèmes politiques devient plus facile à expliquer. La plupart des discours, passés et actuels, concernant les problèmes du gouvernement représentatif, visent à favoriser un pôle de l'élection (soit l'aristocratique, soit le démocratique) au détriment de l'autre. Ainsi, quand certains commentateurs déplorent « l'ignorance » des électeurs, incapables de différencier le bon candidat du mauvais, ou encore de faire le bon choix lors d'un référendum, ils disent en fait: « l'élection devrait être plus aristocratique, pour permettre au meilleur candidat de l'emporter ». Inversement, quand d'autres critiquent, par exemple, le système uninominal à un tour, ils affirment que le système électoral devrait être plus proportionnel, car une telle méthode est selon eux plus égalitaire et donc plus démocratique. Cette tension fondamentale au sein de l'élection peut être vue comme l'une des sources de l'insatisfaction constante envers le système politique.